Publié le 17/07/2025



REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de la lozere

# COMMUNAUTE DE COMMUNES Aubrac Lot Causses Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE 2 : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

## DECISION DU PRESIDENT N°25-DP009

Nature de l'acte : marchés publics

Objet : Entretien voirie Communautaire - Avenant n°2 au marché d'entretien de la voirie communautaire et de ses dépendances relatif au lot n°01 Secteur La Canourgue et Aubrac.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

**VU** la délibération n°D20.040 du 27 juillet 2020 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°D23.094 du 12 octobre 2023 relative au lancement d'une consultation marche public pour l'entretien de la voirie communautaire,

**VU** la décision n°24-DP011 du 10 septembre 2024 relative à l'attribution du marché public pour l'entretient de la voirie communautaire et de ses dépendances,

**VU** le marché relatif au lot 1 Secteur La Canourgue et Aubrac, notifié en date du 26/09/2024 dont le titulaire, est l'entreprise SOMATRA.

**VU** la décision n° 25-DP001 du 28 février 2025 relative à l'avenant n°1 au marché d'entretien de la voirie communautaire et de ses dépendances,

Considérant la nécessité d'avoir recours à du reprofilage ponctuel en grave émulsion pour procéder à la remise en forme d'une route non prévu initialement,

#### DECIDE

ARTICLE 1: Le présent avenant n° 2 entraine une modification non prévue du bordereau de prix, à la suite de la déformation de la voirie. Il donc nécessaire de rajouter un nouveau prix et une nouvelle référence, sans aucune incidence financière sur le montant du marché public.

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025



ID: 048-200069268-20250717-25DP009-DE

Référence	Désignation	Descriptif	Unité	P.U. H.T
024	REPROFILAGE PONCTUEL EN GRAVE EMULSION	Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture, le transport sur le chantier et la mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage ponctuel de chaussée (flache, déformation), il comprend également le compactage et le balayage des rejets	Т	110.00€
		La tonne = Cent dix Euros		

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à SAS SOMATRA.

# Fait à La Canourgue, le 17/7/2025

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn informera l'assemblée délibérante de cette décision lors de la prochaine séance.

Mise en ligne le :

Le Président, Jean Claude SALEIL,



ID: 048-200069268-20250717-25DP009-DE

Page: 1 /

Publié le 17/07/2025





#### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS

EXE<sub>10</sub>

#### **AVENANT N° 2**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN 16 Quartier de Trémoulis 48500 LA CANOURGUE

#### B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS SOMATRA 864 Avenue de la Méridienne 48100 MARVEJOLS

SIRET: 797 050 085 00043

#### C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

# Entretien de la voirie communautaire et de ses dépendances (Marché 202455025)

Lot n° 1 : Secteur de La Canourgue

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 04/10/2024
- Durée d'exécution du marché public : 48 mois
- Montant initial annuel estimatif du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 15 023.40 €

Montant HT: 75 117.00 €

Montant TTC: 90 140.40 €

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025



ID: 048-200069268-20250717-25DP009-DE

Page:

#### D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

## Objet : Prix nouveau pour produit non prévu au BPU

Il convient d'ajouter ces prix nouveaux au BPU :

Référence	Désignation	Descriptif	Unité	P.U. H.T
024		Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture, le transport sur le chantier et la mise en œuvre de grave émulsion pour reprofilage ponctuel de chaussée (flache, déformation), il comprend également le compactage et le balayage des rejets	Т	110.00€
		La tonne = Cent dix Euros		

Incidence fina	ancière de l'avenant :	
	ne incidence financière sur le montant du marché public : correspondante.)	
	⊠ Non □ Oui	
Montant de l'av	venant :	
	Taux de la TVA :	
	Montant HT:	
*	Montant TTC:	
	% d'écart introduit par l'avenant :	
	atant du marché public :	
•	Taux de la TVA :	
	Montant HT:	
	Montant TTC:	

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025



ID: 048-200069268-20250717-25DP009-DE

#### E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mourin François, Président	1 Mariesus 6 15/07 12025	SAS SOMATRA 864 Avertie de la Méridienne 48700 MARVEJOLS Tél. 04 66 32 05 74

<sup>(\*)</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

#### Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : La Canourgue, le .....

Signature

Le Président Jean-Claude SALEIL

Transmis au contrôle de légalité le :

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025



ID: 048-200069268-20250717-25DP009-DE

### G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :				
Le titulaire signera la formule ci-desso	ous:			
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »			
	A le			
	Signature du titulaire,			
- Fu and diamoni on letter recor	mandé avoc accusé do récention :			
	nmandé avec accusé de réception : postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)			
(Coner dans de cadre ravis de reception p	Jostal, date et signe par le titulaire du marche passio ed de l'accord educies,			
- En ace de netification non vo	a álastronique :			
En cas de notification par vo	de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de			
l'accord-cadre.)	, coopion de la precente membrana par la manara de la precente membrana par la manara de la precente membrana p			